

La Libération 25 Février 1987

FMO|016|0011|17

25-02-87

TF 1, 21h35

Leçons d'Afrique du Sud

« Points chauds » toujours navrant sur la forme
(télévision sans images), prend quelques risques sur le fond.
Aujourd'hui : l'Afrique du Sud.



David Barril Gamma

Dans les townships noirs du « Triangle du Vaal », lors des émeutes de septembre 1984.

Toujours les mêmes réserves sur la forme. *Points chauds*, série de dossiers d'information livrés en kit est un pâle ersatz de télévision : musiquette atroce sous laquelle aucun son ne perce, présentateur omniprésent (Alain Denvers) et droit comme un « I », images utilisés en vignettes, blablas pédagogiques...

S'agissant de l'Afrique du Sud, pas de surprise. Déjà que ce pays est chiche en images, il ne faut pas compter sur *Points chauds* pour en voir plus. Emeutes, vues de townships, documents d'archives. La colonisation remonte au XVIII^e siècle, les Boers d'origine hollandaise réduisent les Noirs en esclavage. Des huguenots français leur donnent un coup de main. Arrivée des Anglais : guerre. Naissance des premiers camps de concentration au début du siècle. Il faudra attendre les années 40 pour que les Afrikaners, qui gagnent les élections, instituent l'apartheid. Animé des meilleurs senti-

ments pédagos, Denvers ne cesse de donner le programme sur le mode « *nous avons vu, vous allez voir* ». Comme d'habitude, le chapitre concernant la vie quotidienne est le plus navrant : on ne sait rien de plus de la vie dans les townships ou dans les bantoustans. Quelques anecdotes (essentielles puisqu'il n'y a pas d'images) illustrent le propos : ainsi des réverbères de plus de trente mètres de hauteur ont été construits dans les townships afin qu'on ne les dégomme pas à coups de lance-pierres.

Au rayon géopolitique, ce dossier sort de sa tièdeur. Ses ressources minières, sa position stratégique sur la route des supertankers font de l'Afrique du Sud un partenaire indispensable des pays occidentaux. En conséquence, le boycott que revendent ces derniers ne peut être que de façade. Rien de neuf certes, mais il fallait le dire.

X. V.

25 Février 1987



REUTERS

Alfred Lubisi, 70 ans, vient d'être expulsé de son logement de Port Elizabeth, en Afrique du Sud; comme une dizaine de familles de la ville obligées de quitter leurs foyers, il n'avait pas payé son loyer depuis juin 1986, en réponse à l'état d'urgence décrété par Pretoria.

AFRIQUE DU SUD

Le Ciskei refuse le visa aux parents d'Albertini

Le bantoustan à la botte de Pretoria tient à négocier directement la libération du coopérant avec Paris.

Johannesbourg, de notre correspondant

Les autorités du Bantoustan sud-africain du Ciskei ont refusé hier soir d'accorder à André et Jeanne Albertini un visa d'entrée pour qu'ils puissent rendre visite à leur fils Pierre-André, le jeune coopérant français incarcéré depuis le 23 octobre dernier dans cet « Etat » dont aucun pays au monde ne reconnaît « l'indépendance ». Bloquée depuis dimanche matin dans l'aéroport de Johannesburg – ils étaient partis la veille de Paris sans visa (voir *Libération* du 23 février) – ils avaient cependant reçu l'autorisation de Prétoria de transiter par le territoire sud-africain jusqu'aux frontières du Homeland... à la condition que ce

dernier leur accorde le visa d'entrée...

Le gouvernement sud-africain se retranche en effet derrière le statut de ce Bantoustan pour forcer Paris à négocier directement avec le Ciskei. Ce qui équivaudrait à une reconnaissance implicite de son « indépendance ». L'annonce du refus de visa – et donc du droit de visite – reflète l'échec des négociations entre le quai d'Orsay et le ministère sud-africain des Affaires étrangères. Il signifie aussi que les parents Albertini vont être contraints par Prétoria de reprendre le vol UTA vendredi après-midi pour Paris.

Ce sera « manu militari », si l'on en croit les déclarations faites le matin au téléphone à *Libération* par M. Albertini selon lequel « il n'est pas question de revenir en France sans notre fils », « Les accusations de complicité avec l'ANC

(interdit) portées contre lui ont été depuis abandonnées. Il est un otage et j'espère que le gouvernement français relèvera le défi en cessant de se laisser mener en bateau », a-t-il ajouté. L'avocat général W.F. Jurgens (procureur, un Blanc sud-africain) du Ciskei, l'avait maintenu en détention sous prétexte qu'il doit témoigner pour l'« l'Etat » contre cinq de ses amis de l'UDF (principal mouvement anti-apartheid) accusé de « terrorisme » dans un procès qui doit s'ouvrir le 16 mars prochain. Pierre-André Albertini risque un maximum de cinq ans de prison s'il refuse d'être « témoin à charge » ; Jurgens a cependant déclaré à l'agence sud-africaine Sava qu'il serait libéré « d'ici quelques semaines ».

Hervé LEENHARDT

E R A T I O N